



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 100 - 30.09.2021

En exercice ...28  
Présents ..... 22  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION  
15. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT  
SÉJOURS ADOLESCENTS  
Organisation et tarification séjour adolescent 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le 30 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

**Loix :** M. Lionel QUILLET,

**Les Portes en Ré :**

**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,

**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER,

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Annie BERGERON (donne pouvoir à M. Jean-Paul HERAUDEAU), M. Patrick BOUSSATON (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Alain POCHON (donne pouvoir à Mme Lina BESNIERS), M. Patrick BOURAINE (donne pouvoir à M. Jérôme DUMOULIN), M. Daniel TASSIGNY (donne pouvoir à Madame Anne PAWLAK) M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance : Jean-Paul GOUSSARD**

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021100-DE  
Reçu le 01/10/2021

\* \* \* \* \*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

### DÉLIBÉRATION

N° 100 - 30.09.2021

En exercice ...28  
Présents ..... 22  
Votants .....28  
Abstention ..... 0

### PÔLE SERVICES À LA POPULATION 15. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT SÉJOURS ADOLESCENTS Organisation et tarification séjour adolescent 2022

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 3,*

*Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment le 2) de l'article 5.3 relatif aux actions en faveur du secteur de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, enterinés par arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 7<sup>ème</sup> alinéa du 3) de l'article 5.3 relatif l'animation et/ou coordination des actions menées à destination des 11 à 25 ans dans le cadre de la CTG,*

*Vu l'avis de la Commission services à la population en date du 9 septembre 2021,*

*Vu l'avis favorable du Bureau en date du 13 septembre 2021,*

Considérant l'intérêt à proposer des actions de loisirs aux jeunes, la Communauté de communes de l'Ile de Ré envisage l'organisation d'un séjour de 7 jours et 6 nuits, en faveur de 30 adolescents de 12 à 17 ans. Ce séjour se déroulera du samedi 6 au vendredi 12 février 2022 au gîte Braca à La Pierre St Martin (64570) ;

Considérant que pour mener à bien ce séjour, il convient de recruter 5 personnes au maximum ; sous réserve de l'accord des maires, les animateurs des accueils de loisirs enfants des communes pourront être mis à disposition de la Communauté de communes de l'Ile de Ré pour la durée du séjour. Dès lors, la Communauté de communes de l'Ile de Ré remboursera la totalité des coûts de personnel sur la base de 78h effectuées, auxquelles s'ajouteront les majorations pour les heures de nuit et les réunions, soit 94.30h au total ;

Considérant que les objectifs pédagogiques des animateurs viseront à impliquer les jeunes en les rendant acteurs de leur projet. Ainsi, au cours d'une réunion de préparation, les adolescents seront amenés à travailler ensemble autour des thématiques suivantes : budget et activités / alimentation et vie de groupe / esprit du séjour et règlement intérieur ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021100-DE  
Reçu le 01/10/2021



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

### DÉLIBÉRATION

N° 100 - 30.09.2021

En exercice ...28  
Présents .....22  
Votants .....28  
Abstention .....0

### PÔLE SERVICES À LA POPULATION 15. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT SÉJOURS ADOLESCENTS Organisation et tarification séjour adolescent 2022

Considérant que la date limite de dépôt de dossier d'inscription est arrêtée au 10 décembre 2021 ;

Considérant que le séjour 2021 ayant été annulé, il convient de donner la priorité aux familles inscrites l'année passée ; une commission sera éventuellement mise en place pour régler la situation en cas de sureffectif ;

Considérant que le règlement de la participation financière des familles s'effectue soit par chèque bancaire ou espèces, auprès du régisseur sorties et séjours adolescents du Pôle services à la population de la Communauté de communes de l'Ile de Ré ;

Considérant que le premier versement à l'inscription sera équivalent à 50% du coût du séjour ; le solde sera à payer, en deux fois au maximum, et au plus tard le 21 janvier 2022 ;

Considérant, cependant, que les familles qui le souhaitent pourront régler la totalité du séjour en une seule fois ;

Considérant que tout désistement de la famille doit être notifié par courrier recommandé avec accusé de réception ou par mail avec demande d'accusé de réception ; en cas d'annulation enregistrée moins de 15 jours avant le départ, 30 euros de frais de dossier seront dûs pour l'annulation. Les conditions générales et d'annulation étant prévues dans la convention signée par les parents, il convient de se rapporter à celle-ci en cas de litige ou d'annulation avant le départ ;

Considérant que les enfants domiciliés sur l'Ile de Ré sont admis prioritairement. Cependant, si des places demeurent disponibles, les enfants domiciliés hors de l'Ile de Ré peuvent bénéficier du voyage dans les mêmes conditions tarifaires. Dans ce cas, le paiement des frais de séjour sera dû en totalité en une seule fois auprès du Pôle services à la population de la Communauté de communes de l'Ile de Ré ;

Considérant que le coût total prévisionnel du séjour s'élève à 18 000 € soit 600 € par enfant. Les participations financières se répartissent approximativement comme suit :

- Familles 6 000 €
- CAF : 3 000 €
- Communauté de communes de l'Ile de Ré : 9 000 €.

Considérant qu'il est proposé de fixer les tarifs en appliquant une participation familiale proportionnelle aux revenus (quotient familial) ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021100-DE  
Reçu le 01/10/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 100 - 30.09.2021

En exercice ...28  
Présents .....22  
Votants .....28  
Abstention .....0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION  
15. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT  
SÉJOURS ADOLESCENTS  
Organisation et tarification séjour adolescent 2022**

La tarification proposée pour ce séjour correspond au tableau ci-dessous :

<b>Quotient Familial Mensuel</b>	<b>Prix du séjour</b>	<b>% prix du séjour réel</b>
0 à 200	100 €	16.7 %
201 à 400	120 €	20.0%
401 à 600	150 €	25.0 %
601 à 800	190 €	31.7 %
801 à 1 100	240 €	40.0 %
1 101 à 1 400	290 €	48.3 %
1 401 à 1 800	350 €	58.3 %
1 801 à 2 500	410 €	68.3 %
2 501 à 4 000	480 €	80.0 %
4 001 et +	560 €	93.3 %

Mode de calcul du quotient familial (QF) :

1/12ème des revenus de 2020 + le montant des prestations familiales du mois  
Nombre de parts.

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021100-DE  
Reçu le 01/10/2021



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

### DÉLIBÉRATION

N° 100 - 30.09.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 22  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0

### PÔLE SERVICES À LA POPULATION 15. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT SÉJOURS ADOLESCENTS Organisation et tarification séjour adolescent 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider ce projet de séjour en faveur des adolescents,
- d'approuver la tarification proposée ainsi que les modalités de paiement,
- d'accepter les modalités d'inscription proposées,
- d'autoriser Monsieur le Président à mener toutes les démarches administratives afférentes (déclaration à la DDCS, la CAF, prestataires de services, assurances, etc....),
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder, le moment venu, aux recrutements nécessaires,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : 4 octobre 2021

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D2021100-DE  
Reçu le 01/10/2021